

ont été longuement exposés dans le rapport de M. Marraud, sous-préfet de Bonneville, après l'enquête sérieuse et impartiale qu'il est venu faire sur place.

Si MM. les inspecteurs primaire et d'académie de Bonneville et d'Annecy avaient, comme notre sous-préfet, fait leur devoir, s'ils n'avaient pas refusé d'entendre les parents d'élèves, il est probable que

.....Suivent les signatures

Sans tenir aucun compte de nos justes revendications, sans attendre ainsi que nous l'avons toujours demandé la fin du conflit pour procéder à des nouvelles élections, sans tenir compte des promesses faites à M. Jolivet Pierre un des chefs protestataires, M. le préfet vient de faire afficher à nouveau la convocation du corps électoral pour le 26 octobre.

Cette convocation est un défi à nos bonnes volontés, à notre esprit de calme et de conciliation, à la tranquillité qui n'a cessé de régner dans la commune, à l'union parfaite de nous tous, sans distinction d'opinions.

Nous relevons ce défi, en déclarant

Vive la république démocratique ! Vive Marcellaz uni quand même !

Au nom des signataires de la protestation Barthou,

Pierre Jolivet

* * *

Nous avons annoncé que M. Morel, instituteur à Marcellaz, déplacé d'office par le Préfet de la Haute-Savoie, avait adressé au ministre de l'Instruction publique un recours contre cette décision préfectorale. Le Ministre juge d'appel dans les questions de déplacement d'office vient de se prononcer. Il maintient la décision du préfet de la Haute-Savoie.

D'autre part, *le Temps* croit savoir qu'il serait question de nommer M. Morel dans un poste où il résiderait avec sa femme qui est elle-même institutrice.

Tel le rocher de Sisyphe, l'affaire de Marcellaz est une histoire sans fin ! Au moment où on la croyait solutionnée, elle réapparaît avec une acuité nouvelle.

En revenant sur sa résolution première, M. Morel s'est en effet pourvu devant le ministre de l'instruction publique auquel son dossier sera transmis par la préfecture de la Haute-Savoie. C'est donc M. Barthou qui dira le dernier mot dans cet interminable conflit où l'administration n'a pas toujours été, il s'en faut de beaucoup, à la hauteur de sa tâche.

A l'occasion de la révision, M. Pierre Jolivet, chef des protestataires, a eu, en présence de M. Emile Favre, député, un long entretien avec M. Surugue, préfet de la Haute-Savoie, et lui a formellement déclaré que devant l'exaspération des gens de sa commune, auxquels en haut lieu, on avait promis le déplacement de l'instituteur pour la rentrée, il ne répondait plus des événements pouvant survenir. La population de Marcellaz considère en effet, comme un défi le fait d'avoir laissé ouvrir sa classe à M. Morel devant ses 6 élèves habituels, les seuls qui lui soient restés sur les 60 qu'elle comptait auparavant.

De son côté, M. Emile Favre, député, a télégraphié ce qui suit à M. Barthou :

« Les incidents de Marcellaz s'aggravant, je ne répons plus de rien, puisque personne ne veut agir. Je ne comprends pas que le dossier Morel ne soit pas encore parvenu à Paris. Prière de me répondre ce que fera le ministère. - signé : Favre, député. »

Tous ces faits démontrent éloquemment, sans qu'il soit nécessaire de les accompagner de commentaires, la tension qui continue à exister à Marcellaz entre l'instituteur Morel et les populations et les graves événements auxquels on peut s'attendre, si on ne se hâte pas dans les sphères compétentes, à prendre des décisions qui s'imposent.